

ID: 073-217300045-20230307-D202326-DE

D 2023-026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 mars 2023.

Présents: Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE, Pascai GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH

EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Céline ROCH EUVRARD, Marc FLEURY donne pouvoir à

Pascal GINOLLIN

Absent:/

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Nombre de membres en exercice : 9	
Nombre de membres présents : 7	
Nombre de suffrage exprimés : 9	
Votes pour : 9	
Votes contre : 0	
Blancs: 0	
Abstentions: 0	

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022

## STATION SERVICE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire Serge TICI-IKIEWITCH

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT cloture 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	E7 040 63 6	1, 1	4 200 45 6	Dépenses 0.00 €		
	57 940.63 €	0.00.6	-4 088.15 €	0.00 €	0.00 €	53 852.48 €
FONCT	40 318.56 €	0.00 €	-56 396.27 €	Recettes		-16 077.71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID: 073-217300045-20230307-D202326-DE

## Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	37 774.77€
Affectation obligatoire:		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le vir	rement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (lig	ne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	40077.74
Déficit à reporter (ligne 002)		16077,71

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme et exécutoire Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

Ont signé au registre des délibérations :

	and the same of th
CHALAMEL Odile	0
FLEURY Marc (pouvoir à Pascal GINOLLIN)	
GALENE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme (pouvoir à Céline ROCHE	JVRARD)
GINOLLIN Pascal	Q N
ROCH EUVRARD Céline	
SCIASCIA Mathieu	8
TALLON PAGET Amandine	AM
TICHKIEWITCH Serge	9 1